



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cartographie des cours d'eau – vérification de la cartographie par le public

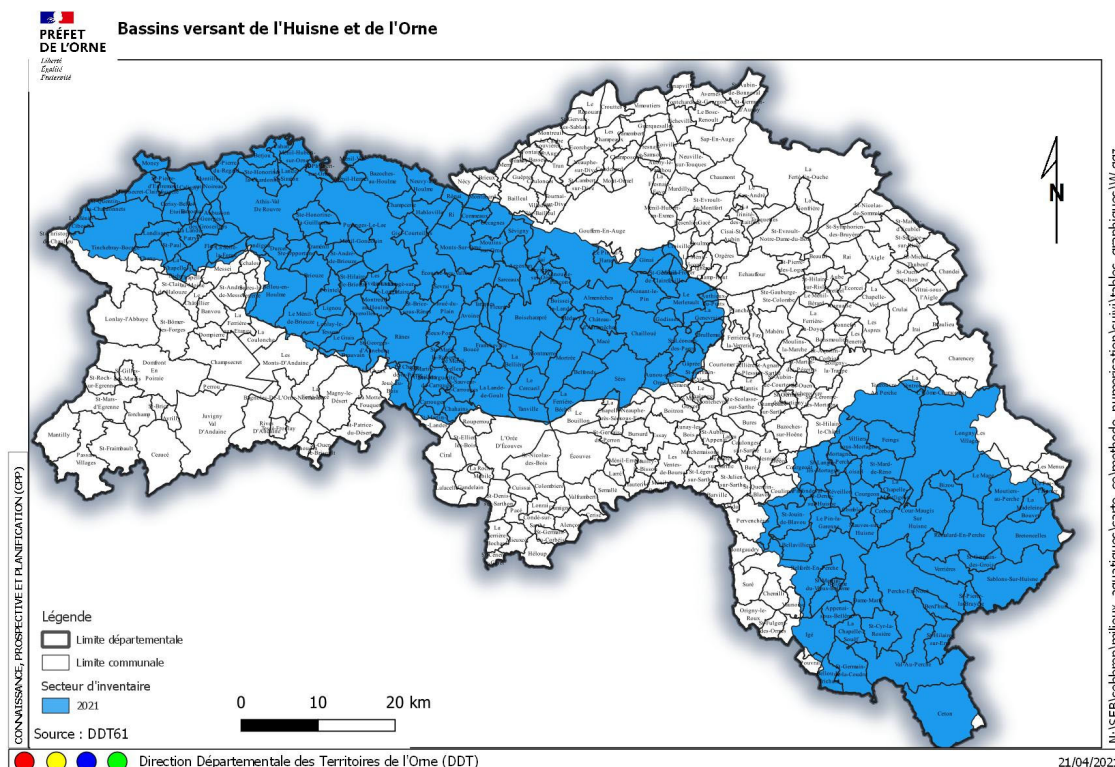
Alençon, le 19 mai 2021

Bassin de l'Huisne et de l'Orne : 4 mois pour faire des remarques sur la cartographie des cours d'eau

La dernière cartographie des cours d'eau du département de l'Orne mise à jour vient d'être mise en ligne : <http://www.orne.gouv.fr/cartographie-des-cours-d-eau-ornais-a7414.html>.

Sur les 2 secteurs de l'Orne et de l'Huisne (zones en bleu de la carte ci-dessous), les riverains sont invités à signaler d'ici le 31 août 2021, via le formulaire en ligne, tout écart entre ce qu'ils considèrent comme cours d'eau et la cartographie actuellement en ligne.

Adresse du formulaire : <http://carto-cours-eau.dreal-norm.fr/formulaire.pdf>



En effet, la cartographie actuelle ne constitue pas, pour l'instant, le référentiel d'application des réglementations liées à la Politique Agricole Commune et à la directive nitrate. Pour :

- les bandes enherbées de 5 m minimum le long des cours d'eau,
- les distances d'épandage de fertilisants azotés à respecter par rapport aux cours d'eau,
- l'interdiction de retournement de prairie à moins de 35 m des cours d'eau en zone vulnérable,

il est fait référence aux cours d'eau soumis aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales, qui correspondent aux traits bleus pleins et traits bleus pointillés nommés figurant sur les cartes les plus récentes au 1/25000 de l'IGN.

En l'absence de signalement, ou après expertise, la carte des cours d'eau (ensemble des écoulements, y compris ceux « restant à expertiser » alors considérés comme cours d'eau) sur ce secteur sera validée en 2022.

Contact : Direction Départementale des Territoires / Service Eau et Biodiversité

Tél. : 02.33.32.50.98

Site internet : <http://www.orne.gouv.fr/>